

-----  
Arrondissement de Soissons  
Canton de Villers-Cotterêts  
-----

**Séance du 07 décembre 2020**

**Commune  
de  
GRAND ROZOY**

Convocation : 30/11/2020

Affichage : 30/11/2020

L'an deux mille vingt,  
le sept du mois de décembre, à 19 heures 30 , le Conseil Municipal de la  
commune de GRAND ROZOY légalement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de  
M. NIVART Pascal, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 08

Absents : 03

Votants : 10

Etaient présents : Monsieur NIVART Pascal  
Madame PAPIER Catherine  
Madame Aurélie BRETON PERRY  
Madame MARIN Véronique  
Monsieur VINSSIAT Thierry  
Monsieur THOMA Olivier  
Madame CHARDIN Anne-Laure  
Madame ROGER Françoise

Absents excusés : Monsieur MESSEAN Adrien donne pouvoir à Monsieur THOMA Olivier  
Madame RAMETTE Carole donne pouvoir à Madame CHARDIN Anne-Laure

Absent : Monsieur MANSCOURT Patrick

Secrétaire : Madame CHARDIN Anne-Laure

### **Ordre du jour**

Compte-rendu des décisions faites par délégation  
Décision modificative budget assainissement : prise en charge des créances éteintes  
Questions diverses

**Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 05 octobre 2020 qui est  
approuvé à l'unanimité des membres présents.**

### **\*Délibérations :**

**Objet : Décision Modificative N° 1 - Budget assainissement**

**N°47/20**

*Afin de faire face à l'inscription dans le budget primitif assainissement 2020 d'une créance éteinte sur  
les factures 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits  
supplémentaires suivants :*

## **COMPTES DEPENSES**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>
65 / 6542	Créances éteintes	380,10
<b>Total</b>		380,10

## **COMPTES RECETTES**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>
74 / 747	Subventions et participations des collectivités territoriale	380,10
<b>Total</b>		380,10

Votée à l'unanimité des membres présents.

Objet : Monsieur le Maire fait état des décisions prises et actions effectuées dans la cadre des délégations faites par le Conseil municipal

- Les colis des anciens ont été distribués le vendredi 4 décembre
  - Des calendriers de l'avent ont été distribués aux enfants de moins de 15 ans
- La question se pose de ce qu'il faut faire des 5 calendriers restant et du colis en trop ?
- La réparation de la plaque d'égout Rue du Montier et de la barrière de l'abri bus ont été effectuées par l'entreprise LEFEVRE
  - Un devis a été demandé pour l'éclairage de l'église
  - Une canalisation a été débouchée Rue Montier
  - Le devis pour la réalisation d'un panneau « Rue d'Hartennes » a été reçu
  - Les thermostats et les têtes de radiateurs ont été changés dans la salle des anciens
  - Des fleurs pour les commémorations du 14 juillet et 11 novembre ainsi que pour deux personnes décédées de la commune ont été commandées
  - Un imprimé va être distribué afin de mettre à jour la liste des enfants et celle des personnes vulnérables du village

### **\*Questions diverses :**

- Rythme des réunions et améliorations

Monsieur le Maire propose l'envoi des documents relatifs aux sujets qui seront abordés en même temps que la convocation à la réunion de conseil.

Sur la question du rythme, tous les deux mois sauf en cas d'urgence semble un bon rythme pour le conseil.

Le budget primitif annuel doit être voté en théorie pour le 15 mars 2021.

Une réunion pour son élaboration aura lieu fin janvier/début février.

- Electricité/éclairage

L'éclairage de l'église ne fonctionnant plus, la Société Demouselle, mandatée par l'USEDA, a procédé au remplacement des ampoules sur les 5 plots.

L'USEDA est titulaire d'un contrat pour l'entretien de l'éclairage public de la commune.

Faut-il en prendre un pour l'église ?

La poursuite des travaux d'enfouissement des lignes ne sera pas possible en 2021 et sera donc reportée à fin 2022, voir 2023.

La question de la poursuite de ces travaux et de l'existence d'une pénalité en cas de non réalisation sera rediscutée.

- Pompe de relevage Rue des clos

La question de l'indemnisation d'un particulier suite à la pose de la pompe de la station d'épuration en partie sur son terrain est toujours en cours.

- Défibrillateurs

Le coût d'un défibrillateur est d'environ 2 500 € pour 5 ans. Il faudrait en prévoir un à Grand-Rozoy et un à Courdoux.

- Accessibilité Mairie

Les travaux ont été décidés et l'agenda déposé en Préfecture mais non réalisés, il faudra les prévoir en 2021.

- Correspondant enfance/jeunesse

Aucun membre du Conseil n'étant volontaire, il faudra trouver un habitant du village voulant bien effectuer cette mission.

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 heures.**